

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, mercredi le 5 octobre 2022 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Robert Paquette, Viky Goyette, Michael Dupuis-Souigny et Cathy Gauthier, formant quorum sous la Présidence du maire Monsieur Daniel Céleste.

Était absent le conseiller Bruno Therrien.

Était également présente, Madame Huguette Audet, directrice générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heure cinquante (19h50) par Monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

**2022-10-112**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Viky Goyette, appuyé de Madame Stéphanie Pelletier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2022.
4. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de septembre 2022.
5. Approbation des dépenses des lots intra du mois de septembre 2022.
6. Correspondance.
7. Rapport des élus.
8. Période de questions.
9. Diverses résolutions :
  - 9.1. Contrat déneigement 2022-2023.
  - 9.2. Entente 911.
  - 9.3. Appel d'offre pour achat d'équipement de déneigement.
  - 9.4. Frais ingénieur pour base de garage.
  - 9.5. Résolution CPTAQ.
  - 9.6. Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnelles.
  - 9.7. Plaintes pour arbres du parc.
  - 9.8. Date Halloween.
  - 9.9. Demande fête Halloween.
  - 9.10. DroneLogik (pour mise à jour du logiciel Gonet).
  - 9.11. Inauguration de la patinoire et panneau publicitaire.
  - 9.12. Rencontre budget 2023.
10. Sujet divers
  - 10.1. Projet inventaire des immeubles à caractère patrimoniale.
  - 10.2. Renouvellement Ressource pour personnes handicapées A.T.
  - 10.3. CJEAO Signature de l'entente Comité jeunesse en milieu rural.
11. Clôture de la séance

2022-10-113

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Monsieur Michael Dupuy-Souligny, appuyé de Madame Vicky Goyette et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 7 septembre 2022 tel que présenté.

2022-10-114

### 4. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Monsieur Robert Paquette, appuyé de Monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de septembre 2022 pour la municipalité et ce pour un montant de 19 674,00\$, incluant les salaires au montant de 7 097.89\$, telles que présentées.

### 5. APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES LOTS INTRA-MUNICIPAUX DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022

Aucune dépense.

### 6. CORRESPONDANCE

### 7. RAPPORTS DES ÉLUS

### 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 9. RÉOLUTIONS DIVERSES :

2022-10-115

#### 9.1 SOUMISSION DÉNEIGEMENT SAISON 2022-2023

**ATTENDU QUE** la municipalité a déposé un appel d'offre électronique SÉAO intitulé « Déneigement saison 2022-2023 »;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une seule soumission :

Entreprise	Montant (tx incluses)	Conforme
Asphatage Théo Paquette inc.	152 175.00 (3 750.00\$ km avant tx)\$	Oui

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Monsieur Michael Dupuy-Souligny, appuyé par Monsieur Robert Paquette et résolu à l'unanimité que la municipalité accorde le contrat 2022-02 intitulé **Déneigement saison 2022-2023** à l'entreprise Asphatage Théo Paquette inc., la soumission reçue étant conforme. Le montant incluant les taxes est de 174 963,21\$.

2022-10-116

#### 9.2 PERSONNE AUTORISÉ À SIGNER L'ENTENTE 911

Il est proposé par Madame Vicky Goyette appuyé de Monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu de nommer Monsieur Daniel Céleste comme signataire pour et au nom de la municipalité du Canton de Clermont.

#### 9.3 APPEL D'OFFRE POUR ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

Reporté

2022-10-117

#### 9.4 APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR TRAVAUX D'INGÉNIERIE

**ATTENDU QUE** la lecture sommaire de l'offre de service de SNC Lavalin pour les travaux d'ingénierie pour la fondation de béton du garage municipal est faite;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal dispense de la lecture complète du document en séance publique;

**ATTENDU QUE** l'offre de service proposé satisfait aux exigences des membres du Conseil municipal, et ce pour un montant de 5 770\$ détaillé comme suit :

Ouverture, gestion de projet	5h	500\$
Étape 1 – Coordination et cueillette d'informations	5h	550\$
Étape 2 – Ingénierie détaillée/Plans et devis	50h	4 720\$
TOTAL ACTIVITÉS (taxes en sus)	60h	5 770\$

**EN CONSÉQUENCE**, il a est proposé par Monsieur Robert Paquette appuyé de Madame Cathy Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de SNC Lavalin au montant de 5 770\$ et d'autoriser Madame Huguette Audet à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité du Canton Clermont dans le cadre du projet de fondation de béton du garage municipal.

2022-10-118

#### 9.5 APPUI À UNE DEMANDE À LA CPTAQ

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par Nancy Hubert du Ministère des Transports, à la C.P.T.A.Q., concernant l'établissement d'une servitude de passage temporaire nécessaire à des fins d'utilisation publique, soit pour les besoins de la reconstruction d'un ponceau;

**ATTENDU QUE** le projet prévoit l'aménagement temporaire d'un chemin de déviation sur une parcelle située en zone agricole désignée;

**ATTENDU QUE** cette parcelle est également située en terre publique non cadastré;

**ATTENDU QUE** ces travaux s'effectuent dans le but d'améliorer la sécurité des usagers de la route;

**ATTENDU QUE** cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la municipalité;

**ATTENDU QUE** cette demande d'autorisation présentée à la C.P.T.A.Q., si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** cette demande d'autorisation, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement;

**ATTENDU QUE** cette demande n'apportera aucune contrainte supplémentaire sur l'agriculture, en matière d'environnement ou en toute autre matière ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Monsieur Michael Dupuy-Souigny, appuyé par Madame Cathy Gauthier et adopté à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal de la municipalité du Canton de Clermont recommande à la C.P.T.A.Q. de consentir à la demande d'autorisation soumise par Madame Nancy Hubert.

#### 9.6 COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELLES Reporté

2022-10-119

#### 9.7 PLAINTES POUR ARBRES DU PARC

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Clermont possède sur son territoire un parc d'amusement et une halte routière où l'on retrouve plusieurs arbres matures;

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyens ont fait part de leur crainte que certains arbres pourraient représenter un danger pour les usagers;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Madame Viky Goyette, appuyé par Monsieur Michael Dupuy-Souigny et résolu à l'unanimité que

Madame Nadia Morasse, employée de la municipalité, identifie les arbres pouvant représenter un danger et qu'une demande soit faite à un entrepreneur pour abattre ces arbres afin de sécuriser les endroits visés.

#### **9.8 DATE HALLOWEEN**

Comme par les années passées, les enfants pourront passer l'Halloween le 31 octobre 2022.

**2022-10-120**

#### **9.9 DEMANDE FÊTE HALLOWEEN**

**ATTENDU QU'**une demande a été reçue d'une citoyenne désirant organiser une fête d'Halloween;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite que les activités communautaires reprennent au sein de la collectivité;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Monsieur Robert Paquette, appuyé par Madame Cathy Gauthier et adopté à l'unanimité la municipalité appui cette demande et en défraie les coûts sur présentation des factures reliées à cette organisation.

**2022-10-121**

#### **9.10 DRONELOGIK**

**ATTENDU QUE** les municipalités de la MRCAO possèdent un logiciel « Gonet » afin d'illustrer **matrice** graphique **et les données du rôle d'évaluation ainsi que** diverses informations comme les orthophotos (image), plan de zonage, etc.;

**ATTENDU QUE** les orthophotos présentement disponibles sur Gonet datent de 2017;

**ATTENDU QUE** ces orthophotos cumulent un retard de 5 ans et qu'aucune mise à jour de celles-ci n'est prévue;

**ATTENDU QUE** l'accès à des orthophotos à jour et de qualité est crucial afin de mener à bien les diverses tâches d'agents tels que : inspecteur municipal, arpenteurs, notaires, etc.;

**ATTENDU QUE** le groupe de géomatique AZIMUT associé avec la compagnie « DroneLogik » offre le service d'orthophotographie de haute résolution;

**ATTENDU QUE** les avantages que représentent les orthophotographies de haute résolution sont nombreux :

1. Une résolution d'imagerie de 1,3 cm par pixel offrira une visibilité optimale, permettant une prise de décision juste et éclairée.
2. Une fréquence de mise à jour des images, obtenue aux 2 ans, favorisera une vision rapide et fidèle de la réalité des bâtiments sur le terrain.
3. À chacune des mises à jour, les couches (plan) pourront être superposées l'une sur l'autre afin de déterminer s'il y a eu des agrandissements et/ou des additions de bâtiments sur le terrain, identifiées par année de prise de photos.
4. L'élimination de la parallaxe (vue à plat du territoire) donnerait une meilleure précision en mesurage dans Gonet.
5. La précision absolue du terrain (-de 10 cm) évitera les déplacements sur le terrain afin de prendre des mesures ou confirmer celles-ci, le cas échéant, optimisant ainsi le temps de travail de l'inspecteur municipal dans chacune des municipalités desservies.

**ATTENDU QUE** l'accès aux orthophotographies de haute résolution permettra :

1. Une interprétation efficiente des images produites dans les projets Gonet, avec les fonctionnements de ce site déjà implanté dans les municipalités.
2. Le développement d'un historique d'images afin d'appuyer les présentations et démonstrations dans le temps.
3. L'examen et la mesure des fissures du sol directement sur les images. L'octroi de dérogation mineure plus facile à représenter.
4. Des services aux citoyens et à l'interne plus précis, évitant des litiges et des incompréhensions.
5. Facilitera l'aide aux citoyens voulant localiser sur leurs terrains de futurs bâtiments.
6. Facilitera les réponses aux demandes des arpenteurs et notaires, notamment.

**ATTENDU QU'**il y a lieu que les employés de la municipalité aient accès à cette technologie afin d'assurer un suivi professionnel à ses contribuables et autres intervenants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Cathy Gauthier, appuyé par Madame Viky Goyette et résolu à l'unanimité de demander à la MRC d'Abitibi-Ouest d'effectuer les démarches nécessaires en vue d'intégrer les orthophotographies de haute résolution effectuée par drone dans le logiciel « Gonet » pour notre municipalité, et que les frais encourus soient répartis entre les municipalités participantes à la hauteur du nombre d'hectares couverte par cette technologie.

**9.11 INAUGURATION DE LA PATINOIRE ET PANNEAU PUBLICITAIRE**  
Reporté

**9.12 RENCONTRE BUDGET 2023** Reporté

**10. SUJET DIVERS :**

2022-10-122

**10.1 PROJET INVENTAIRE DES IMMEUBLES À CARACTÈRE PATRIMONIAL**

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> avril 2021, la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) a introduit l'obligation pour les MRC d'adopter et de mettre à jour un inventaire des immeubles construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale.

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest entreprend aujourd'hui une démarche de caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial sur son territoire.

**ATTENDU QUE** l'objectif de ce processus est de réaliser les étapes préparatoires à la constitution d'un inventaire du patrimoine bâti de notre territoire.

**ATTENDU QU'**une des étapes préliminaires à la réalisation de cet inventaire est l'identification des bâtiments construits avant 1940 ainsi que des secteurs à potentiel patrimonial et leur caractérisation.

**ATTENDU QUE** ce travail nécessite une bonne connaissance du développement et de l'occupation du territoire.

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest a besoin de la collaboration de chaque municipalité afin d'identifier dans chacune d'elle deux personnes ayant des connaissances et un intérêt pour l'histoire de notre milieu.

**ATTENDU QUE** ces personnes seront consultées par la MRC ainsi que par les ressources externes mandatées pour la réalisation de cette démarche, permettant de cibler et de comprendre les bâtiments, les lieux et les personnages ayant marqué l'histoire de notre municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Monsieur Robert Paquette, appuyé par Monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu que Monsieur Daniel Céleste et Monsieur Michael Dupuy-Souligny soient désignés comme personnes ressources dans ce projet.

**2022-10-123**

**10.2 RENOUELEMENT RESSOURCE POUR PERSONNES HANDICAPÉES A.T.**

Il est proposé par Madame Viky Goyette, appuyé par Madame Cathy Gauthier et résolu à l'unanimité que la municipalité renouvelle son adhésion à la Ressource pour personnes handicapées d'Abitibi-Témiscamingue au montant de 50\$.

**2022-10-124**

**10.3 SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE CJEAO POUR LA MAISON DES JEUNES**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite continuer d'offrir le service d'animation de maison des jeunes ;

**ATTENDU QU'**une entente de service avec le Carrefour Jeunesse Emploi est proposée et convient à la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Viky Goyette appuyé de Monsieur Michael Dupuy-Souligny et résolu à l'unanimité d'autoriser l'entente tel que présenté au conseil et d'autoriser monsieur Daniel Céleste à signer les documents nécessaires à celle-ci.

**2022-10-125**

**11. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Viky Goyette, appuyé par Monsieur Michael Dupuy-Souligny de lever la séance à vingt heure vingt-cinq (20h25).

---

Daniel Céleste,  
Maire

---

Huguette Audet  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

**Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**